



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8238^e séance

Jeudi 19 avril 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Dah
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Samson
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/279)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de S.E. l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de passer à la question inscrite à l'ordre du jour, c'est avec un grand choc que je tiens à informer les membres du Conseil de sécurité du décès soudain hier de notre cher collègue et ami, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, M. Bernard Tanoh-Boutchoue.

Il n'y a pas de mots pour exprimer nos sentiments de peine devant cette triste nouvelle. Au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, j'exprime nos plus sincères condoléances à l'épouse et à la famille de l'Ambassadeur, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ivoiriens pour la perte d'un grand diplomate qui a toujours participé aux débats du Conseil avec indépendance et de manière constructive. Il était très attaché à la Charte des Nations Unies, au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la nécessité de mettre fin aux souffrances de millions de personnes touchées par les conflits et les crises humanitaires, en particulier sur son cher continent africain. Nous nous souviendrons de lui avec beaucoup de respect et d'appréciation.

Je demande donc aux membres du Conseil de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de notre cher collègue, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/279)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Óscar Adolfo Naranjo Trujillo, Vice-Président de la Colombie, à la Ministre des affaires étrangères, M^{me} María Ángela Holguín Cuéllar, et à leur équipe.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/279, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Arnault.

M. Arnault : Permettez-moi d'adresser, pour commencer, mes condoléances personnelles au Gouvernement et à la Mission permanente de la Côte d'Ivoire à la suite du décès de l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue. Son appui résolu à notre activité depuis le début de l'année a été une grande source d'encouragement pour notre Mission.

(l'orateur poursuit en anglais)

C'est un privilège pour moi que de prendre encore une fois la parole au Conseil en présence du Vice-Président Óscar Naranjo Trujillo, qui présentera un exposé, et de la Ministre des affaires étrangères María Ángela Holguín. Ils ont été l'un et l'autre des piliers robustes du processus de paix durant les négociations et durant la phase de mise en œuvre. Et nous leur savons gré de la relation et la coopération étroites qu'ils ont maintenues avec la Mission.

Le 11 mars, des millions de Colombiens ont participé aux élections législatives, marquant clairement un pas de plus vers la transition du pays du conflit à la paix. Les élections ont aussi marqué un jalon dans la transition des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-EP) des armes à la politique. L'élection présidentielle va avoir lieu dans cinq semaines et, sur un fond de polarisation politique, la tendance à la réduction de la violence électorale s'est maintenue durant la campagne.

Entre autres faits survenus au plan législatif depuis la publication du rapport du Secrétaire général (S/2018/279), notons qu'il y a quelques semaines, la Cour constitutionnelle a entériné la Loi sur le statut de

l'opposition – une loi dérivée de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui était à l'ordre du jour du Congrès depuis l'adoption de la Constitution actuelle, en 1991. En particulier, cette loi permet aux partis de l'opposition d'avoir accès aux médias, de recevoir des financements supplémentaires, d'être représentés au Sénat et à la Chambre des représentants et de présenter des candidats aux fonctions de Président et de Vice-Président. En outre, hier soir, la même Cour a déclaré constitutionnelle, à l'unanimité, la participation politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), notamment les 10 sièges au Congrès prévus dans l'Accord de paix. C'est une décision particulièrement importante en cette étape critique.

S'agissant de la réintégration socioéconomique des membres de la FARC, la Commission de contrôle des banques a promulgué le décret attendu pour faciliter l'ouverture de comptes bancaires par les coopératives de la FARC. Ce décret confirme que des entités, sous la supervision de la Commission de contrôle des banques, peuvent fournir des services bancaires aux anciens membres des FARC-EP dans le cadre du processus de réintégration sur un pied d'égalité avec le reste de la population et que, à l'exception des individus inscrits sur les listes des personnes faisant l'objet de sanctions internationales, les entités ne peuvent pas refuser ces services à des personnes au motif qu'elles sont d'anciens combattants.

S'agissant des garanties de sécurité, un important fait nouveau a été l'approbation il y a deux jours, après des mois de consultations avec un large éventail d'organisations de la société civile, d'un programme de sécurité et de protection des communautés, des organisations, des leaders sociaux et des défenseurs des droits de l'homme. Le programme était l'un des principaux engagements pris dans l'Accord de paix. Il renforce l'accent placé actuellement par l'Unité nationale de protection sur la protection des dirigeants grâce à une approche collective de la sécurité des communautés, ce qui est en phase avec les difficiles problèmes qui ont été identifiés dans les zones rurales par les institutions publiques, les organisations sociales et la Mission elle-même. Le programme permet aussi l'adoption d'une approche sécuritaire sur le terrain, fondée sur le principe que les autorités et les communautés locales sont mieux placées pour identifier les menaces et les mesures de protection. Nous aiderons au maximum à sa mise en œuvre.

Ces deux dernières semaines ont aussi vu se poser de nouveaux défis au processus de paix. Les échos

de l'arrestation de l'un des chefs des FARC pour trafic de drogues se sont faits entendre partout dans un pays qui reste divisé sur le processus de paix. Les appels au calme lancés par les dirigeants de la FARC, et en particulier par le Président du parti Timoleón Jiménez, et les déclarations indiquant leur volonté de poursuivre sur la voie de l'Accord de paix ont été très importants pour dissiper les doutes et la méfiance parmi les anciens combattants dans les zones de réintégration. En outre, le Gouvernement s'est déclaré déterminé à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix, en particulier s'agissant de la réintégration. Nous nous félicitons que la Juridiction spéciale pour la paix soit en mesure d'assumer ses responsabilités s'agissant de ce cas, conformément à l'Accord de paix.

Nous convenons aussi, et sans réserve, qu'un élan soutenu s'impose afin de placer la réintégration des anciens combattants sur une base plus solide avant la fin du mandat du Gouvernement. Un effort insuffisant dans ce sens ne fera qu'accroître le risque de voir certains anciens combattants rejoindre des groupes criminels, comme ceux responsables de l'enlèvement et de l'assassinat tragiques de ressortissants équatoriens travaillant dans la région frontalière avec l'Équateur. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les facteurs de réussite s'agissant de la réintégration sont bien connus – projets productifs viables, coopérations fonctionnelles, et disponibilité de terres. Les préparatifs juridiques et techniques ont, pour une grande part, été déjà faits. Nous attendons avec intérêt l'approbation rapide du décret permettant aux anciens combattants d'avoir accès à la propriété foncière.

J'ai parlé tout à l'heure du nouveau programme de protection des communautés. Je dois noter qu'avec son adoption, la mise en œuvre des engagements les plus importants pris dans l'Accord de paix concernant les questions de sécurité est en cours : la Commission nationale des garanties de sécurité, l'Unité spéciale d'investigation du Bureau du Procureur général, l'unité de police d'élite, un système d'alerte rapide plus efficace du Bureau du Défenseur du peuple, et des mesures de protection spéciale pour les FARC prises par l'Unité nationale de protection, sont en place. De plus, le décret sur le Système de sécurité intégré pour l'exercice de la politique a été promulgué et approuvé par la Cour constitutionnelle.

Le Secrétaire général a fait état de l'entrée en activité de la Commission nationale des garanties de sécurité. C'est sur sa direction que nous comptons pour

appeler l'attention des institutions sur la nécessité d'instaurer la sécurité dans les zones rurales et d'écarter les menaces et les attaques qui viseraient les chefs communautaires et les défenseurs des droits de l'homme. À cet égard, l'Unité spéciale d'investigation du Bureau du Procureur général a étendu maintenant ses enquêtes à l'assassinat de ces cadres après s'être concentrée, dans un premier temps, principalement sur l'assassinat de membres des FARC. Elle a pris en main, dès ce mois, l'enquête sur 58 affaires de ce genre concernant des chefs communautaires et des défenseurs des droits de l'homme. Elle donne actuellement la priorité à ces affaires en vue d'aboutir à des résultats le plus rapidement possible.

Il est évidemment encore trop tôt pour faire le bilan d'un processus de paix qui a arrêté des objectifs ambitieux et à long terme, mais nous avons déjà observé qu'il a permis une réduction notable de la violence dans le contexte des élections législatives. De même, elle a créé une série d'institutions qui ont pour tâche de lutter contre la violence sociale, économique et politique qui sévit dans les zones de conflit. C'est un changement important, et les prochains mois offriront l'occasion de réunir les institutions gouvernementales, les autorités locales et les organisations sociales pour faire avancer la mise en œuvre de ce programme.

Comme le mentionne le Secrétaire général dans son rapport, les négociations entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale ont repris. L'Église catholique et la Mission, qui ont appuyé la mise en œuvre du cessez-le-feu provisoire à la fin de l'année dernière, ont présenté leurs recommandations aux deux parties pour les aider à mettre en place un cessez-le-feu plus fiable. Les deux parties ont réitéré qu'elles souhaitent que l'ONU apporter son concours à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu futur. Le Conseil de sécurité prendra évidemment les décisions nécessaires en temps voulu. Dans l'intervalle, nous ferons de notre mieux pour que le cessez-le-feu soit aussi robuste que possible.

Durant toute la période de mise en œuvre de l'Accord de paix, les circonstances ont ponctuellement mis à l'épreuve la volonté des deux parties de maintenir le cap. Elles ont maintenu le cap. L'appui unanime et constant du Conseil a contribué à maintenir cette détermination. Il restera une source de confiance et de force.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Arnault de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de compter parmi nous aujourd'hui la présence de LL. EE. le Vice-Président et la Ministre des affaires étrangères de la Colombie.

Au nom du peuple et du Gouvernement britanniques, je tiens à mon tour à présenter mes condoléances à nos collègues ivoiriens, à la famille et aux amis de M. Tanoh-Boutchoue, ainsi qu'à nos amis, au Gouvernement et au peuple ivoiriens. C'est une grande perte, et nous leurs présentons nos condoléances et leur témoignons notre sympathie.

En ce qui concerne la Colombie, c'est une très bonne chose que le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie soit de nouveau parmi nous. Lui et moi nous connaissons depuis très longtemps. Je tiens à le remercier de son travail et de l'action que mène son équipe sur le terrain. Cet accord de paix est historique. Je pense qu'il faut féliciter la Colombie pour avoir pris cette mesure extrêmement importante et historique, qui a permis de mettre fin à 50 années de conflit. C'est une réalisation très importante et une source d'inspiration pour le reste du monde. Cela montre ce qui peut être fait en faveur de la paix avec un leadership courageux..

Sur la base de son expérience en Irlande du Nord, le Royaume-Uni sait que la mise en œuvre d'accords de cette nature est très difficile. Je pense que cela s'avère tout aussi difficile pour la Colombie. Le Royaume-Uni est fier de se tenir aux côtés de la Colombie pour contribuer au processus de mise en œuvre, et la Colombie peut compter sur nous dans les mois et les années à venir.

J'ai écouté avec un profond intérêt les remarques du Représentant spécial du Secrétaire général concernant certains progrès remarquables réalisés au cours des trois derniers mois, en particulier ses observations sur la décision de justice et les banques. Les avancées enregistrées à ces deux égards sont importantes. Nous nous félicitons également de la tenue en mars des élections législatives, qui ont vu la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) participer au processus démocratique colombien pour la première fois. Nous estimons que c'est une étape essentielle dans la transformation politique des FARC ainsi qu'un résultat exceptionnel, compte tenu du peu de temps qui s'est écoulé depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en 2016. Nous

saluons également les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, notamment en ce qui concerne les structures pour la vérité, la justice et la réparation en faveur des victimes du conflit et l'activation de la Juridiction spéciale pour la paix et de l'Unité spéciale de recherche des personnes portées disparues – deux mesures extrêmement importantes.

S'agissant de la reprise des pourparlers avec l'Armée de libération nationale, nous saluons la reprise du dialogue, mais je souhaite également mentionner les problèmes bien réels qui persistent en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord final. Ces problèmes englobent la persistance de l'insécurité dans certaines zones touchées par le conflit, ainsi que la violence et les menaces contre d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Les mesures de protection, notamment la participation de la FARC et la protection rapprochée de ses dirigeants, sont des mesures essentielles en vue de régler ce problème, et il est essentiel que la stratégie du Gouvernement visant à offrir des garanties de sécurité soit dotée des ressources nécessaires et coordonnée avec les activités de la police, du Bureau du Procureur général et des autorités judiciaires. J'ai été rassurée par ce que le Représentant spécial du Secrétaire général a dit en ce qui concerne l'arrestation d'un dirigeant des FARC. Nous appuyons les appels au calme et au respect continu des dispositions de l'Accord de paix.

Nous jugeons aussi préoccupant le niveau de violence contre les chefs communautaires et les défenseurs des droits de l'homme. Il est très encourageant que l'Unité spéciale d'investigation du Bureau du Procureur général pourra enquêter sur ces attaques.

Le lancement du plan « Horus » constitue une réaction courageuse et globale face aux problèmes de sécurité qui touchent les zones vulnérables, et nous attendons avec impatience la mise en place d'un processus de stabilisation coordonné avec la police et les organismes civils, démarche qui me semble essentielle pour la stabilité à long terme.

En ce qui concerne le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, nous tenons à remercier son personnel, en particulier M. Todd Howland, pour la manière dont il dirige les activités du Bureau. Nous accueillons avec satisfaction la nomination de son successeur, M. Alberto Brunori. Le Bureau joue un rôle clef dans l'appui au processus de paix, et nous continuerons de suivre ses travaux de très près.

Durant les semaines et les mois à venir, il sera essentiel que des projets de réintégration soient actifs dans les 26 secteurs de formation et de réintégration. Cela permettra d'éviter que d'autres anciens membres des FARC-EP ne rejoignent des groupes dissidents. Nous comptons sur le déblocage de ressources et l'accélération des processus de substitution des cultures, de développement rural et de réintégration des ex-combattants.

Le Royaume-Uni encourage à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix au cours des prochains mois pour continuer d'avancer dans la voie d'une paix durable en Colombie. La Colombie peut certainement compter sur l'appui ferme et constant du Royaume-Uni.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Au nom de la Mission chinoise à New York et en mon propre nom, je présente mes sincères condoléances à la famille de l'Ambassadeur Tanoh-Boutchoue, ainsi qu'à la Mission permanente de la Côte d'Ivoire et au Gouvernement ivoirien après le décès soudain de l'Ambassadeur. M. Tanouh-Boutchoue était un diplomate chevronné, un collègue et un ami proche. Son trépas est profondément tragique.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je salue également la présence de M. Naranjo Trujillo, Vice-Président de la Colombie, et la participation à la présente séance de S. E. la Ministre des affaires étrangères de la Colombie. Je remercie le Représentant spécial, M. Arnault, de son exposé.

Le processus de paix colombien est crucial en vue de réaliser une paix et un développement globaux en Colombie. Il est également essentiel au maintien de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région. La Chine salue l'engagement et les efforts inlassables du Gouvernement colombien, du Président Santos Calderón et de toutes les autres parties concernées.

La mise en œuvre exhaustive de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable signé par le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) est la pierre angulaire du processus de paix colombien. Actuellement, la mise en œuvre de l'Accord de paix se heurte à certains écueils. Nous espérons que les parties colombiennes concernées feront des concessions, parviendront à surmonter leurs difficultés et continueront de faciliter le processus de paix afin de maintenir l'élan positif du processus de paix colombien et de créer des conditions propices à la pleine mise en

œuvre de l'Accord de paix entre le Gouvernement et les FARC-EP.

Le processus de paix colombien est irréversible car il repose sur un consensus de haut niveau entre toutes les parties colombiennes et la communauté internationale. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent continuer à suivre de près et à appuyer le processus de paix, à respecter la prise en main du processus par le Gouvernement et le peuple colombiens à cet égard et à apporter leur contribution constructive à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix. La Chine salue le rôle important que jouent le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour faire avancer le processus de paix colombien. Nous espérons que la Mission continuera de renforcer sa communication avec le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple et fera davantage pour renforcer la confiance et promouvoir la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix.

La Chine félicite l'Armée de libération nationale (ELN) d'avoir honoré l'engagement pris lors des élections législatives de cette année de mettre en œuvre un cessez-le-feu unilatéral. Nous espérons que la Mission de vérification continuera à tirer parti de son rôle pour exhorter l'ELN à conclure un nouvel accord de paix avec le Gouvernement dans les meilleurs délais.

En coopération avec les autres membres du Conseil, la Chine est prête à contribuer davantage à l'aboutissement du processus de paix en cours et à l'instauration rapide d'une paix et d'une sécurité globales en Colombie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous avons le cœur brisé à la suite du décès de notre cher ami et frère, M. Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous avoir invités à observer une minute de silence en sa mémoire, ainsi que des observations que vous avez faites en notre nom.

Le décès de notre ami a été tellement soudain, inopiné et inattendu. Il n'était plus lui-même depuis trois ou quatre semaines. Il était devenu inhabituellement introspectif. Néanmoins, il a continué à faire preuve d'une loyauté totale envers ses amis à qui il confiait ses sentiments les plus intimes. On ne pouvait pas trouver mieux que lui en ce moment où nous avons réellement besoin de gens de bonne volonté. En ce moment,

défendre la vérité et tout ce qui est juste est indispensable à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Son décès nous a remplis d'un profond chagrin. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille, à ses collègues et à ses compatriotes.

S'agissant de la question qui nous occupe aujourd'hui, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/279). C'est un honneur et un plaisir pour nous que de voir S. E. le Vice-Président de la Colombie parmi nous aujourd'hui. Nous saluons également la présence de S. E. la Ministre des affaires étrangères de la Colombie.

La tenue des élections législatives, le 11 mars, est un message positif pour tous ceux qui suivent de près la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Ces élections ont permis de faire passer un message positif, non seulement parce qu'elles se sont déroulées dans le calme, mais aussi parce qu'elles ont un sens symbolique, vu qu'elles ouvrent un nouveau chapitre dans la trajectoire politique encourageante du pays après cinq décennies de conflit. Nous félicitons le Gouvernement colombien et la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) pour leur engagement, ainsi que pour cette réalisation remarquable.

Pour des raisons évidentes, nous suivons de près le processus de paix colombien et nous appelons de nos vœux son succès. C'est une source d'inspiration pour nous en Afrique. L'Accord de paix colombien a fait renaître un sentiment d'espoir et d'optimisme en ce qui concerne la paix et la stabilité dans le pays. La patience et la persévérance affichées pour relever les défis liés au processus de mise en œuvre commencent à porter des fruits. Le Conseil doit continuer à apporter l'appui nécessaire aux parties colombiennes en vue de la mise en œuvre rapide de l'Accord.

Nous sommes conscients que des questions délicates qui appellent une attention particulière subsistent, notamment l'approbation rapide par le Congrès de la Juridiction spéciale pour la paix, la réintégration sociale et économique des combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) dans la vie civile, l'accès à la propriété foncière, la mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection collectives, l'absence ou l'insuffisance d'institutions étatiques dans les zones occupées auparavant par les combattants des FARC-EP, les assassinats de responsables locaux,

d'anciens membres des FARC-EP et de leurs proches qui se poursuivent ainsi que d'autres questions mises en exergue dans le rapport du Secrétaire général susceptibles de donner lieu à des complications politiques.

Nous soulevons ces questions en raison de l'intérêt que nous portons à ce processus. Comme je l'ai déjà déclaré, les événements en cours en Colombie sont une source d'inspiration pour nous. Tout en saluant la volonté politique dont le Gouvernement continue de faire preuve en matière de garanties juridiques, nous soulignons qu'il faut faire davantage pour accélérer la mise en œuvre intégrale de la loi d'amnistie et régler toutes les autres questions en suspens.

En ce qui concerne les négociations entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), nous voudrions rappeler qu'en janvier, le Conseil avait condamné la reprise d'attaques par l'ELN. Nous sommes encouragés par les informations selon lesquelles les deux parties ont entamé un cinquième cycle de négociations en vue de négocier un accord de cessez-le-feu révisé. Nous exhortons les parties à mener des discussions constructives en toute bonne foi en vue de la conclusion d'un nouveau cessez-le-feu et d'un accord de paix définitif. Nous félicitons le Représentant spécial Arnault et le personnel des Nations Unies en Colombie pour tous les efforts qu'ils déploient à l'appui de l'accord de paix. Nous voudrions également remercier à nouveau les pays de la région et les autres partenaires internationaux qui continuent d'appuyer et d'accompagner la mise en œuvre de l'accord de paix.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre appui constant à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix colombien et pour exprimer notre solidarité au peuple et au Gouvernement colombiens dans les efforts exemplaires qu'ils déploient pour parvenir à une paix durable.

En conclusion, je voudrais souligner que le succès continu de ce processus revêt la plus haute importance non seulement pour le peuple colombien mais aussi pour le monde entier. Nous espérons que les Colombiens continueront à se rallier derrière l'Accord de paix et à appuyer son application viable. Il est essentiel que l'élection présidentielle en Colombie, dont le premier tour est prévu pour le 27 mai, se déroule sans heurts pour que les progrès se poursuivent.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je crois que nous avons tous le cœur lourd aujourd'hui, parce que nous avons perdu notre frère et

ami. M. Tanoh-Boutchoue était gentil et attentionné. Il avait toujours le sourire et son rire était contagieux. Je ne sais pas comment nous allons accepter de l'avoir perdu si tôt. Je ne doute point qu'il soit en train de plaisanter au paradis. Je voudrais adresser nos condoléances aux habitants de la Côte d'Ivoire et leur dire que nous partageons leur chagrin et leur douleur. Il les a bien représentés. Je tiens à dire que nous avons perdu le plus sympathique de nous tous. Je pense qu'il voudrait que nous gardions à l'esprit les raisons pour lesquelles nous sommes ici et l'objectif que nous poursuivons. Je pense que c'est le plus grand hommage que nous pouvons rendre à sa mémoire.

Je remercie le Représentant spécial, M. Jean Arnault, de son exposé. Je salue également la participation du Vice-Président de la Colombie et de la Ministre des affaires étrangères et leur souhaite la bienvenue au Conseil.

Après une semaine au cours de laquelle le Conseil a tenu six séances distinctes pour essayer de mettre fin au bain de sang en Syrie, la préservation et la promotion d'un accord de paix revêtent une signification toute particulière. L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui a mis fin à cinq décennies de guerre en Colombie, a créé les conditions de la paix juste et durable que méritent les Colombiens. Ce fut une réalisation historique, mais la paix en Colombie reste un projet inachevé. Nous avons tous un rôle à jouer pour en garantir le succès.

Premièrement, nous devons reconnaître tout ce qui a été accompli. Nous avons constaté des progrès importants et visibles dans les premières phases de la mise en œuvre de l'Accord de paix. En un peu plus de six mois, les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) ont remis des milliers d'armes et d'explosifs. Elles se sont aussi transformées en un parti politique et ont participé aux élections.

Pour sa part, le Gouvernement a commencé à réintégrer des milliers d'anciens combattants dans la vie civile. Il a créé des institutions de justice transitionnelle. Il lui reste maintenant d'étendre sa présence dans tout le pays. Nous ne pouvons pas laisser des zones contrôlées autrefois par les FARC-EP tomber aux mains de criminels et de groupes armés illégaux. Cela réduirait à néant une bonne partie des progrès déjà obtenus grâce à l'Accord de paix. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour éliminer les espaces non gouvernés de la Colombie. Les États-Unis exhortent

également le Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre intégrale du plan de paix global, dont la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile.

L'Accord de paix offre une occasion importante d'aborder les questions foncières qui ont longtemps alimenté le conflit et la violence en Colombie. Nous nous félicitons du décret historique signé par le Président Santos Calderón visant à officialiser la propriété foncière plus de 2,5 millions d'agriculteurs. L'amélioration de l'accès à la terre est essentielle pour transformer les moyens d'existence des populations rurales. Pendant des décennies, les groupes criminels organisés et les narcotrafiquants ont fait la loi les zones rurales de la Colombie. En disposant de titres fonciers sûrs, les Colombiens pourront désormais subvenir aux besoins de leur famille sans se sentir redevables à ces groupes. Cela permettra également de trouver des solutions durables à la réduction des cultures de coca, de prévenir la violence visant les défenseurs des droits de l'homme et de mettre en place une solide base pour une paix durable en Colombie.

Mais la paix est un processus à double sens, et la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) a elle aussi des responsabilités importantes à assumer. Pour que la paix soit couronnée de succès, elle doit honorer les engagements pris en vertu de l'Accord. Elle doit compenser les victimes du conflit. Il sera extrêmement difficile de rétablir la confiance dans les institutions de la Colombie après tant d'années de conflit. Ce sera, d'ailleurs, impossible si la FARC ne coopère pas. La FARC doit participer pleinement et honnêtement au processus de justice transitionnelle. Au cours de ma visite dans la région en février, j'ai pu constater le rôle fondamental joué par la Colombie pour lutter contre le trafic de drogues en Amérique centrale. Il s'agit là d'un autre élément positif pour le processus de paix. Le succès de l'Accord de paix est indissociable des efforts que nous déployons tous pour lutter contre le trafic de stupéfiants.

Les États-Unis et la Colombie se sont fixé comme objectif de réduire la production de cocaïne et la culture de coca en Colombie de 50 % d'ici à 2023. Nous encourageons le Gouvernement à ne pas négliger les dommages que le trafic de drogues cause à la vie sociale, économique et sécuritaire du pays. Le Gouvernement doit accélérer ses efforts de lutte contre les stupéfiants. La FARC doit, pour sa part, honorer l'obligation qui lui faite de mettre fin à son implication dans le trafic de drogues et communiquer toutes les informations à sa

disposition sur les itinéraires empruntés par le trafic de drogues. La drogue a alimenté le conflit en Colombie et affaibli son gouvernement et ses institutions civiles. Les États-Unis sont prêts à continuer d'apporter leur aide au relèvement du pays.

Enfin, nous tenons à remercier le Gouvernement colombien et le Vice-Président de tout ce qu'ils ont fait pour aider les Vénézuéliens affluant dans leur pays pour échapper au régime oppressif de Maduro Moros. Alors que les Colombiens sont encore aux prises avec la consolidation de la paix dans leur pays, ils ont relevé ce défi et aidé leurs voisins. Nous sommes reconnaissants à la Colombie, non seulement de sa gentillesse mais aussi du rôle de chef de file qu'elle joue. Les États-Unis sont pleinement déterminés à aider la Colombie et à appuyer l'application de l'Accord de paix. Les difficultés sont réelles, mais les perspectives sont prometteuses. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre amitié et notre partenariat avec une Colombie plus forte et plus sûre dans les années à venir.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un triste jour pour la famille du Conseil de sécurité. Le décès soudain et prématuré de M. Bernard Tanoh-Boutchou hier soir nous laisse choqués et sans voix. Au nom du Kazakhstan, je présente nos plus sincères condoléances au Gouvernement, au pays et au peuple ivoiriens pour la perte d'un de leurs éminents diplomates, dont nous honorons la vie aujourd'hui au Conseil.

Bernard était l'un d'entre nous et sa perte est irremplaçable, car il représentait tout ce qu'il y avait de meilleur dans la diplomatie – dignité, humanité et compassion. Il a consacré sa vie au service de son pays, avec un grand doigté politique et une sagesse immense qui nous touchaient profondément. Sa présence au Conseil nous a permis de voir comment un pays sortant des ravages de la guerre pouvait se transformer en profondeur pour en venir à assumer un siège dans cet auguste organe de l'Organisation des Nations Unies et contribuer à la paix et à la sécurité. Excellent diplomate doté d'une grâce tranquille et d'une force intérieure, véritable gentleman, ami loyal et belle âme, il continuera de vivre dans nos cœurs et dans nos mémoires.

J'en viens maintenant à la question qui nous réunit aujourd'hui. Je salue la présence du Vice-Président colombien, S. E. M. Óscar Naranjo Trujillo, et de la Ministre des affaires étrangères María Holguín Cuéllar, et je leur souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité. Je remercie également le Représentant spécial,

M. Jean Arnault, de son exposé et des efforts inlassables déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en vue d'assurer un avenir pacifique au pays.

Ma délégation félicite les dirigeants de la Colombie de leur dévouement sans faille et de leur ferme attachement au processus de paix, nonobstant les immenses défis auxquels ils sont confrontés. Nous saluons également le rôle joué par l'ONU pour accompagner le processus de paix, notamment les visites effectuées par le Secrétaire général en janvier, la visite sur le terrain réalisée par les partenaires du Département des affaires politiques en février et le voyage du Président de l'Assemblée générale en Colombie en mars.

Trois mois se sont écoulés depuis que le processus de paix colombien est entré dans sa deuxième année. Durant ces trois mois, nous avons constaté des progrès remarquables dans le processus de paix en cours. À cet égard, je voudrais mettre en exergue les premières élections législatives tenues en mars dernier en Colombie après la conclusion d'un accord de paix historique en 2016. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/279), ces élections sont les plus inclusives depuis des décennies.

Au vu des prochaines élections présidentielles en Colombie, nous espérons que les nouveaux Président et Gouvernement continueront de faire preuve de la même volonté politique et du même attachement à la mise en œuvre du processus de paix et mettront les victimes du conflit armé au centre des préoccupations politiques de la Colombie. Le Kazakhstan apprécie vivement les efforts déployés par le Gouvernement colombien et les rebelles des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) dans la conduite globalement pacifique des élections.

Nous notons également le lancement du tribunal de justice transitionnelle de la Colombie, la Juridiction spéciale pour la paix. Avec la Commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit et l'Unité spéciale de recherche des personnes portées disparues, ce mécanisme est au cœur de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Son rôle est essentiel pour la poursuite et l'aboutissement du processus de paix. Nous espérons que les autres lois liées à la paix seront bientôt promulguées afin de garantir la pleine mise en œuvre et l'irréversibilité de l'Accord de paix dans l'intérêt de tous les Colombiens.

Le Kazakhstan s'associe aux autres orateurs pour saluer tout particulièrement la signature du décret historique qui permettra d'officialiser la propriété foncière de 2,5 millions d'agriculteurs colombiens. Il s'agissait de l'une des promesses formulées dans l'Accord de paix, et sa mise en œuvre ouvre la voie à une amélioration de la qualité de vie des agricultures colombiens. En outre, étant donné que la propriété foncière était la cause profonde du plus d'un demi-siècle de conflit armé, nous estimons que la légalisation des titres fonciers est essentielle à la consolidation de la paix.

La Colombie a encore un chemin difficile à parcourir pour parvenir à une paix durable. Nous devons faire face aux tendances alarmantes qui ont conduit, entre autres, au meurtre de dirigeants sociaux et communautaires et de défenseurs des droits de l'homme, en raison en partie d'un vide du pouvoir dans les territoires abandonnés par les ex-combattants, ce qui est particulièrement préoccupant et pourrait remettre en question l'application effective du processus de paix.

Il sera donc indispensable de renforcer les liens entre sécurité et développement, de redoubler d'efforts pour parvenir à la réinsertion socioéconomique des anciens rebelles des FARC-EP, de garantir l'emploi et un niveau de vie adéquat, et de promouvoir l'accès aux soins de santé et à des projets éducatifs et productifs pour les personnes les plus touchées par le conflit, notamment les femmes, les enfants et les communautés ethniques et autochtones. Nous exhortons le Gouvernement colombien à continuer de s'attacher à proposer des pistes concrètes pour la réinsertion des ex-combattants dans les communautés rurales et à prévenir la hausse de l'insécurité en élargissant la présence de l'État et de ses services. Dans le même temps, la Force alternative révolutionnaire du peuple doit également honorer ses obligations et contribuer au processus de paix.

Nous saluons la décision judicieuse et constructive du Gouvernement colombien de relancer, à Quito, les pourparlers de paix avec l'Armée de libération nationale (ELN), lesquels avaient été suspendus en janvier après une série d'attaques de l'ELN. Le Kazakhstan espère que le cinquième cycle de pourparlers, commencé le 15 mars, contribuera à la conclusion d'un nouveau cessez-le-feu bilatéral qui pourrait ouvrir la voie à un accord de paix permanent avec l'ELN. Le Kazakhstan réaffirme son ferme attachement au processus de paix colombien et appelle toutes les parties concernées à faire de leur mieux pour favoriser la réconciliation. Dorénavant, le succès du processus de paix dépendra

entièrement de la fidélité de toutes les parties à l'esprit de l'accord de paix, et le processus de paix n'aboutira que si elles font preuve de la même volonté d'éliminer le conflit et de vivre effectivement dans la paix. Nous encourageons donc tous les Colombiens à faire tout leur possible pour surmonter les obstacles et faciliter et accélérer l'établissement d'une paix durable dans le pays. Le Kazakhstan appuie avec force le Gouvernement colombien et est prêt à se joindre aux efforts multilatéraux et régionaux visant à accélérer la dynamique du processus de paix, qui apportera enfin stabilité, progrès et prospérité à tous les Colombiens.

M. Delattre (France) : Nous sommes tous en état de choc après le décès de notre collègue et ami, Bernard Tanoh-Boutchoue. Au nom de la France, comme à titre personnel, je voudrais renouveler à sa famille, à ses proches, à tous les membres de la Mission de Côte d'Ivoire, nos condoléances les plus attristées et notre très profonde sympathie. Les Nations Unies ont perdu un grand professionnel, la Côte d'Ivoire un magnifique représentant et la France un ami – un ami dont l'inépuisable gentillesse continuera de nous inspirer.

Je souhaiterais remercier le représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, pour sa présentation très éclairante mais aussi pour son engagement et son travail exemplaires. Je souhaite également remercier le Vice-Président de la République de Colombie et la Ministre colombienne des affaires étrangères pour leur présence parmi nous aujourd'hui et pour leurs efforts sans relâche dans la négociation et la mise en œuvre de l'accord de paix conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP).

Au nom de la France, je veux rendre ici un nouvel hommage au courage politique des autorités colombiennes qui ont pris l'initiative d'un processus de paix historique avec les FARC-EP. L'engagement de la Colombie au service de la paix est une source d'inspiration pour nous tous, comme l'a dit, avec beaucoup d'éloquence, l'Ambassadeur d'Éthiopie. Les Nations Unies en général, et le Conseil de sécurité en particulier, ont joué pleinement leur rôle en apportant le soutien nécessaire au désarmement et à la transition politique de ce groupe armé. Ce soutien se poursuit depuis septembre dernier en assurant le suivi de la réincorporation des anciens combattants, une étape cruciale en vue de la mise en œuvre durable de l'accord de paix. Au vu du mandat confié à la seconde mission des Nations Unies en Colombie, je souhaiterais insister aujourd'hui brièvement sur trois points.

Avant toute chose, la France félicite les autorités colombiennes pour l'organisation et le bon déroulement des élections législatives du 11 mars dernier, auxquelles a participé la Force alternative révolutionnaire du peuple, le nouveau parti politique issu du processus de paix. Les institutions colombiennes et l'accord de paix sortent renforcés de cet exercice démocratique à l'issue duquel des anciens combattants vont rejoindre le Sénat et la Chambre des représentants. L'ouverture au public de la Juridiction spéciale pour la paix représente également une étape significative en vue de la réintégration politique des anciens combattants. Nous encourageons le Gouvernement actuel, et plus largement toutes les tendances politiques, à consolider les acquis et à progresser dans le sens d'une mise en œuvre pleine et entière de l'accord de paix conclu avec les FARC-EP. Une attention particulière devra être accordée à la question de l'amnistie des détenus, telle que prévue par l'accord.

Mon deuxième point porte sur la sécurité des femmes et des hommes engagés en faveur de la paix dans les zones affectées par le conflit. Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement colombien en vue de mettre un terme au degré élevé de violence dans ces zones, en particulier aux assassinats de leaders de la société civile, de défenseurs des droits de l'homme et de personnes engagées dans les programmes de substitution des cultures de coca. Malgré l'engagement des autorités colombiennes, la situation reste préoccupante. Les dividendes de la paix tardent à être perçus par les populations locales. Nous encourageons donc à la poursuite des efforts engagés en déployant notamment les services de l'État, qu'il s'agisse des forces de sécurité ou des institutions civiles, dans ces zones. Par ailleurs, la lutte contre l'impunité à l'égard des crimes commis dans le cadre du conflit, y compris les exécutions extrajudiciaires, est centrale, qu'elle vise les auteurs ou les commanditaires des violences.

Enfin, je souhaite de nouveau attirer l'attention sur un point central pour la réintégration et l'avenir du processus de paix : l'accès à la terre et à des sources de revenus. En effet, une fois que sera résolue la question de l'accès à la terre, dont la restitution des terres spoliées au cours du conflit fait l'objet de procédures judiciaires, ce sont les projets économiques qui donneront aux anciens combattants la perspective d'un avenir au sein de la communauté nationale colombienne. Cette réintégration économique est la clef du succès durable du processus de paix. Elle bénéficie et continuera de bénéficier d'un large soutien de la communauté internationale,

y compris de la France et de l'Union européenne, via différents instruments financiers. La pacification des territoires auparavant meurtris par un demi-siècle de conflit en dépend.

La France, qui a appuyé dès le premier jour les efforts de paix du Président Santos Calderón, souhaite que l'accord de paix entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP entre dans l'histoire comme la fin d'un conflit et le début d'une nouvelle ère en Colombie, une ère au cours de laquelle les anciens combattants auront toute leur place dans la société colombienne, et au cours de laquelle d'autres groupes prendront exemple sur les FARC-EP. Nous espérons à ce titre que le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale parviendront à un nouveau cessez-le-feu dans les meilleurs délais et que les négociations pourront parachever une paix historique en Colombie, qui sera aussi un formidable message d'espoir au monde.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'à nos collègues autour de cette table pour faire part de mon choc et de ma profonde tristesse après le décès soudain de Bernard Tanoh-Boutchoue. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à sa famille, ainsi qu'à ses collègues de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire et du Ministère ivoirien des affaires étrangères. Nos pensées les accompagnent en ce moment tragique. Bernard a mené une brillante carrière au service de son pays, et l'approche qu'il avait adoptée au Conseil de sécurité en était un reflet éloquent. Il prenait toujours le temps de dialoguer avec nous. Il était soucieux d'entendre d'autres perspectives et toujours prêt à partager sa propre expérience. Ses contributions à nos délibérations étaient toujours mûrement réfléchies et très éclairantes, et nos discussions seront extrêmement diminuées par son absence. La Côte d'Ivoire a perdu l'un de ses diplomates les plus brillants, et nous avons perdu un ami et collègue cher.

Je vais à présent aborder la Colombie. Je voudrais à mon tour remercier le Représentant spécial, M. Jean Arnault, de son exposé très utile au Conseil. Je tiens à lui assurer que la Suède continuera d'apporter un ferme appui à ses efforts et au travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Je salue également la présence de M. Óscar Naranjo Trujillo, Vice-Président de la Colombie, et de María Holguín Cuéllar, Ministre colombienne des affaires étrangères. Je saisis cette occasion pour les remercier, ainsi que le Président

Santos, de leur attachement personnel au processus de paix.

Nous saluons le ferme attachement des deux parties à la paix, ainsi que les efforts qu'elles déploient pour surmonter les problèmes relatifs à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable (Accord final), conclu entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et le Gouvernement colombien. L'année dernière a vu les FARC-EP déposer les armes et se transformer en un parti politique. Les élections législatives qui se sont tenues le 11 mars dernier ont été les plus ouvertes et les moins violentes depuis des décennies, donnant à voir ce que la paix apporte déjà à la Colombie et aux Colombiens.

Être conscient de l'héritage du conflit, et y remédier, est essentiel à la réconciliation et à l'édification d'un avenir pacifique. Nous nous félicitons du fait que la Juridiction spéciale pour la paix a commencé son travail crucial. Elle a été conçue et convenue de commun accord avec l'objectif prioritaire de garantir la vérité, la justice, la réparation et le non-retour aux conflits. Nous espérons que ses procédures seront rapidement approuvées.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/279), les menaces, les violences et les meurtres dont sont victimes les responsables locaux, les défenseurs des droits de l'homme, les membres des FARC-EP et leurs familles se sont poursuivies. Il va sans dire que cela est profondément préoccupant et souligne l'importance de veiller à ce que l'État puisse combler le vide du pouvoir et préserver l'état de droit et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble du pays.

La pleine réintégration politique, juridique, sociale et économique des anciens membres des FARC-EP est essentielle. Il s'agit notamment de garantir la réalisation de progrès concernant la prétention au bénéfice des dispositions d'amnistie, ainsi que la mise en œuvre des projets productifs et de la question clef de l'accès aux terres pour la réintégration. À cet égard, nous espérons que le décret autorisant l'accès des anciens combattants aux terres sera approuvé dès que possible. Un effort soutenu de toutes les composantes du Gouvernement à l'appui de l'Accord de paix dans son ensemble, notamment une réforme rurale complète, est nécessaire pour que l'Accord puisse commencer à fournir dans les plus brefs délais des dividendes de paix tangibles à tous les Colombiens. À cet égard, il sera utile de garantir une présence plus forte des autorités civiles fournissant des

biens et des services aux communautés touchées par le conflit.

Les femmes ont joué un rôle important pour la paix en Colombie. La prise en compte de la problématique femmes-hommes doit être systématisée dans tous les aspects de la mise en œuvre, en particulier dans les domaines de la réintégration et de la sécurité. Nous appelons les parties à veiller à ce que les efforts de protection couvrent les besoins de protection particuliers en ce qui concerne la protection des femmes, notamment par le renforcement de la prévention et la lutte contre la violence sexiste, comme le recommande le rapport du Secrétaire général.

Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, et nous réaffirmons que l'ONU et le Conseil de sécurité doivent être prêts à aider les parties à surveiller l'observation d'un cessez-le-feu renouvelé. La Suède, en tant que membre du Grupo de países de apoyo, acompañamiento y cooperación a la Mesa de conversaciones, contribuera à ce processus autant qu'elle le peut.

La Colombie montre également comment un Conseil de sécurité uni peut contribuer à la paix. En cette période critique de la mise en œuvre de l'Accord de paix, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux de la Colombie doivent continuer d'appuyer pleinement les parties. L'Accord de paix colombien représente le point culminant d'un processus historique qui a mis un terme à plus de 50 ans de conflit et de violence. Il montre qu'il est possible de mettre fin même aux conflits les plus tenaces par le dialogue et la diplomatie, fixant un cours irréversible en faveur de la paix. En restant attachées à l'Accord de paix, les parties gardent foi dans les espoirs et les aspirations du peuple colombien pour l'avenir de son pays. Nous devons continuer de faire tout notre possible pour l'appuyer dans ce processus.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la Russie, je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances aux proches de notre collègue et ami Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, pour sa disparition prématurée. Son sens de l'humour, son attitude constructive, son professionnalisme et son enthousiasme pour les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil nous manqueront vivement. Il a fait beaucoup pour son pays et pour le peuple ivoirien. Nous partageons leur peine et leur chagrin. C'est un coup dur pour le corps diplomatique de l'ONU. Que son âme repose en paix.

Pour revenir au thème de ce matin, je voudrais saluer la présence à cette séance de Óscar Naranjo Trujillo, Vice-Président de la Colombie, et de María Ángela Holguín Cuéllar, Ministre des affaires étrangères de la Colombie.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner l'évolution de la situation en Colombie depuis la tenue des élections législatives le 11 mars. Ces élections ont été un événement important et significatif, étant donné que le parti politique Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) a pris part aux élections pour la première fois, après avoir été dans l'opposition pendant des décennies. En dépit des résultats modestes qu'elle a enregistrés, cette force politique représentera les intérêts de ses partisans. Nous félicitons la Colombie et les Colombiens de cette réussite. Grâce au sens de la responsabilité nationale dont ils ont fait preuve, le pays a été en mesure de franchir une nouvelle étape très importante sur la voie d'une paix durable.

Nous remercions M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2018/279). L'exposé et le rapport confirment tous deux qu'il reste encore beaucoup à faire. Il ne faut pas se leurrer à ce sujet. Bien que la situation du pays se soit améliorée par rapport aux années de guerre, certains problèmes chroniques restent des obstacles au renforcement de la paix durable, et c'est pourquoi nous approuvons sans réserve l'appui que la présence des Nations Unies fournit aux Colombiens, sous la direction de M. Arnault. C'est l'appui de la première mission politique spéciale, qui a achevé ses travaux en septembre dernier, qui a aidé les Colombiens à réaliser des gains importants dans le processus de paix. À la suite du cessez-le-feu qui a mis fin à de nombreuses années de conflit et de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable (Accord final) à la fin de l'année 2016, la Mission des Nations Unies en Colombie a veillé à mener à terme le dépôt des armes par les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Des ex-combattants ont commencé à arriver dans les zones de réinsertion, malgré les quelques difficultés rencontrées pour les installer, comme l'a signalé le Chef de la Mission.

Ces succès ont permis au Conseil d'engager des discussions sur la transition vers la deuxième phase, celle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Publié six mois après le début des travaux de la Mission de vérification, le rapport du Secrétaire

général a fait ressortir un certain nombre de problèmes graves, en particulier les obstacles bureaucratiques que la FARC a rencontrés durant une phase cruciale de sa campagne électorale. Malheureusement, le nombre d'assassinats d'ex-combattants et de dirigeants communautaires a également augmenté de façon exponentielle. Dans ce contexte, des groupes armés illégaux ont pris le contrôle de terres qui avaient été auparavant libérées par les FARC-EP, malgré l'annonce du « Plan Horus », qui vise à garantir le contrôle du Gouvernement sur ces zones. En outre, le rapport omet de mentionner un autre sujet qui a provoqué une importante réaction dans la société colombienne, à savoir l'arrestation, le 9 avril, de Jesús Santrich, l'un des négociateurs de l'Accord final et un membre du parti politique Force alternative révolutionnaire du peuple, qui, comme nous le savons, était supposé commencer à siéger au Parlement. Nous avons eu le plaisir d'entendre M. Arnault annoncer que les principaux accords conclus entre les parties restent en vigueur. En collaboration avec la Mission des Nations Unies, nous allons suivre de près le processus et l'applicabilité, dans cette situation, de la Juridiction spéciale pour la paix de la Colombie, un élément clef de l'Accord final et, par conséquent, une garantie de paix.

Toutes ces questions exigeront une attention particulière de la part du Gouvernement, de la Mission des Nations Unies et de la communauté internationale, qui, à juste titre, voient la Colombie comme un exemple de reconstruction après un conflit. Sans parler du fait que l'Armée de libération nationale a suivi très attentivement la manière dont les choses évoluent.

Tout cela confère une responsabilité particulière à la Mission de vérification, qui doit être pleinement mobilisée et se concentrer avant tout sur l'exécution de son mandat dans les délais prévus. C'est particulièrement important à l'approche de l'élection présidentielle.

Nous estimons que toutes les parties doivent continuer de respecter strictement l'Accord de paix sous sa forme actuelle, quels que soient les changements qui se produiront au niveau du Gouvernement du pays. Dans ce contexte, nous prêterons une attention particulière aux déclarations des candidats. Il est important de se rappeler que l'autorité du Conseil de sécurité et du Secrétaire général est engagée dans le succès du processus de paix.

Pour notre part, nous réaffirmons une fois de plus que nous sommes prêts à continuer de soutenir le peuple et le Gouvernement colombien dans la construction d'une paix et d'un développement post-conflit durables.

M^{me} Samson (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Royaume des Pays-Bas, je voudrais exprimer nos sincères condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire après le décès soudain de l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue. C'est un ami et un collègue qui nous manquera cruellement, lui qui était si profondément attaché aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies et au travail du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne à présent la Colombie, je voudrais commencer par remercier M. Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé clair et détaillé. Nous saluons l'excellent travail que lui et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie effectuent, et nous les assurons de notre plein appui. Je tiens également à dire que nous apprécions sincèrement la présence parmi nous aujourd'hui du Vice-Président Naranjo Trujillo et de la Ministre colombienne des affaires étrangères, M^{me} Holguín Cuéllar. Elle témoigne de la volonté continue de leur gouvernement de poursuivre sa quête de paix.

Le processus de paix est en train de transformer la Colombie. La participation du parti politique Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) aux élections législatives qui se sont tenues de manière pacifique et démocratique le 11 mars a été une étape importante, et nous félicitons toutes les parties prenantes pour ce progrès. Je voudrais faire trois remarques aujourd'hui. La première concerne la nécessité d'améliorer la situation en matière de sécurité; la deuxième porte sur la nécessité de la réintégration sans exclusive des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et de la participation pleinement effective des femmes au processus de paix; et la troisième a trait à l'importance d'un nouveau cessez-le-feu, cette fois, entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN).

Je voudrais tout d'abord m'arrêter sur l'importance d'améliorer les conditions de sécurité dans les anciennes zones de conflit. D'importants progrès ont été réalisés jusqu'ici. Toutefois, il n'y aura de paix durable que lorsque les civils qui vivent dans ces zones pourront jouir des dividendes de la paix. Le Royaume des Pays-Bas est préoccupé par la reprise de l'activité des groupes armés dans ces zones. Nous accueillons positivement le plan « Horus » et invitons à la poursuite de sa mise en œuvre en coordination avec d'autres efforts nationaux en faveur du rétablissement de l'autorité de l'État, notamment le renforcement des institutions

civiles et la fourniture de services. L'amélioration de la situation en matière de sécurité est le premier pas vers le développement durable de ces zones et un avenir pacifique pour ses habitants.

La situation sécuritaire problématique dans les anciennes zones de conflit a également entraîné une hausse des menaces et des actes de violence à l'encontre des responsables locaux, des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. Leur protection doit être une priorité fondamentale, en particulier dans la perspective des prochaines élections. Nous saluons les efforts accrus déployés en ce sens par le Gouvernement colombien. Cela devrait se traduire par une amélioration de la sécurité sur le terrain. Toutefois, ceux qui sont derrière ces menaces et ces violences doivent également rendre des comptes.

Mon deuxième point est que l'inclusion est une condition du succès du processus de paix et que c'est là un moyen important de s'attaquer aux causes profondes du conflit. La réintégration politique, socioéconomique et juridique des anciens membres des FARC-EP doit rester une priorité. Cela suppose entre autres d'avancer en ce qui concerne les dispositions de la loi d'amnistie, l'accès à la terre et les projets productifs. Le Royaume des Pays-Bas encourage tout particulièrement la participation pleine et effective des femmes au processus de paix. Pour cela, il faut notamment mettre en œuvre des dispositions spécifiques concernant les garanties de sécurité et la réintégration des ex-combattantes. À cet égard, nous nous félicitons de l'organisation prochaine par la Mission de vérification des Nations Unies d'un forum des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, auquel les Pays-Bas ont contribué.

Notre troisième point est un message d'appui à la reprise des négociations entre le Gouvernement colombien et l'ELN. Nous espérons que les récents écueils seront surmontés et que les négociations se poursuivront. Nous encourageons toutes les parties à s'engager en faveur d'un accord de cessez-le-feu et à donner une chance à la paix. Les Pays-Bas sont prêts à soutenir la Colombie, notamment en tant que membre du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés.

En conclusion, le Royaume des Pays-Bas appuie le processus de paix en Colombie, ainsi que le peuple colombien. Nous appelons donc tous les acteurs concernés à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre et faire respecter l'Accord de paix dès aujourd'hui, mais aussi au cours des mois et des années à venir. Ensemble, ils peuvent changer l'avenir de la Colombie.

M. Dah (Côte d'Ivoire) : Aujourd'hui est un jour particulièrement triste pour mon pays, la Côte d'Ivoire, qui vient de perdre son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, décédé hier dans l'après-midi. Je remercie l'ensemble des délégations des Nations Unies pour leurs nombreux messages de soutien et de solidarité à l'endroit de mon pays, et en particulier à l'égard de la délégation ivoirienne, qui reste profondément marquée par cette disparition subite. Bernard, comme l'appelaient affectueusement ses collègues du Conseil de sécurité, était un passionné du travail, un homme généreux et souriant, toujours à l'écoute de ses collègues et de ses collaborateurs. Au Conseil, il manquera sûrement; à nous, ses collaborateurs, il manque déjà.

Comme le dit le poète, il y a des larmes qui ne cessent jamais de couler, des vides qui ne se combleront pas, des souvenirs que rien n'efface et des personnes qu'on ne remplace jamais. Les sourires reviennent mais pour masquer la peine. Tout est dit et les mots ne pourront plus rien changer. Le soleil s'est couché sur une vie bien remplie mais il continuera de briller dans le jardin de nos souvenirs.

Pour en revenir à la séance de ce jour, ma délégation remercie la présidence péruvienne du Conseil pour la tenue de cette séance d'information sur le processus de paix en Colombie. Elle adresse également ses félicitations à M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son brillant exposé. Au nom de ma délégation, je voudrais souhaiter la bienvenue au Vice-Président de la Colombie, qui a bien voulu rehausser de sa présence la séance de ce jour.

La Côte d'Ivoire suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation sociopolitique en Colombie, marquée par un processus de paix intercolombien, entamé depuis deux ans. Notre intervention portera sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, les difficultés rencontrées dans son application, et le rôle de la communauté internationale, en particulier l'ONU, dans l'accompagnement de ce processus de paix. Concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix, la Côte d'Ivoire voudrait se féliciter des progrès significatifs enregistrés à divers niveaux.

Sur le plan politique, ma délégation salue la tenue, le 11 mars dernier, dans un climat apaisé, des premières élections législatives inclusives colombiennes, qui ont enregistré la participation de 73 candidats du parti politique des ex-Forces armées révolutionnaires de Colombie

– Armée populaire (FARC-EP), baptisé Force alternative révolutionnaire du peuple. Au-delà de ces résultats, les élections législatives constituent une étape importante du processus de réconciliation et de paix intercolombien. Ma délégation nourrit l'espoir de voir l'élection présidentielle, prévue au mois de mai 2018, consolider davantage ces acquis. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire se félicite également de la décision du Président Juan Manuel Santos Calderón de reprendre les négociations qui avaient été suspendues avec l'Armée de libération nationale, à la suite de plusieurs attentats perpétrés par ce groupe. La reprise de ces pourparlers pourra assurément contribuer à la désescalade du conflit.

Sur le plan judiciaire, il importe de saluer le démarrage effectif des travaux de la cour spéciale de justice, qui reste l'une des composantes essentielles de la justice transitionnelle, en application de l'Accord de paix de novembre 2016.

Sur le plan de la sécurité, mon pays se félicite de la mise en place, par les autorités colombiennes, de mécanismes adéquats visant à apporter une réponse institutionnelle à la détérioration de la situation sécuritaire. Par ailleurs, ma délégation note avec satisfaction l'émergence d'un consensus national entre les institutions colombiennes et la société civile autour de la protection de la vie et du rôle des leaders sociaux qui œuvrent à la restitution des terres ainsi qu'à la protection des ressources et de l'environnement. Ma délégation félicite le Gouvernement colombien pour le travail accompli et l'encourage à œuvrer davantage à la levée totale de tous les obstacles. En dépit des progrès susmentionnés, la mise en œuvre de l'Accord de paix se heurte de nombreuses difficultés, notamment aux plans de la réintégration socioéconomique, de la sécurité et en matière judiciaire.

Au niveau socioéconomique, mon pays appelle le Gouvernement colombien à poursuivre les réformes engagées par la prise de mesures concrètes, en vue de permettre la réintégration des ex-FARC-EP, l'accès à la propriété foncière et le développement de projets productifs et de coopératives.

Il exhorte le Gouvernement à prendre toutes mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie dans les centres de regroupement des ex-combattants, et à faciliter la réussite de leur intégration socioéconomique.

Sur le plan de la sécurité, la Côte d'Ivoire reste préoccupée par la résurgence de la violence ainsi que

par les assassinats dont sont encore victimes certains leaders des ex-FARC-EP.

Elle se félicite de la détermination affichée par les autorités colombiennes à accorder à ces questions une attention soutenue, afin d'assurer la sécurité de tous les Colombiens sans exclusive.

Devant la complexité du processus de paix en cours, ma délégation réaffirme la nécessité pour le Conseil de sécurité d'appuyer pleinement les efforts de paix et de réconciliation du Gouvernement colombien.

Mon pays salue, à cet égard, l'engagement et le travail effectué en Colombie par la Mission de vérification et l'équipe de pays des Nations Unies. Il se félicite, notamment des actions entreprises en matière de consolidation de la paix, d'égalité du genre, de protection de l'enfant et d'intégration ethnique et culturelle.

Ma délégation se réjouit en outre, de la coopération étroite entre la Mission de vérification et l'équipe pays des Nations Unies, jugée nécessaire, en vue de la consolidation et de la pérennisation des efforts des autorités colombiennes pour une paix durable.

En conclusion, la Côte d'Ivoire voudrait assurer les autorités colombiennes de son appui et de sa ferme détermination à œuvrer avec elles au succès du processus de paix et de réconciliation en Colombie.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Au nom de mon peuple et de mon gouvernement, et en mon nom propre bien sûr, je voudrais me joindre aux paroles sincères de tous les autres membres du Conseil de sécurité pour exprimer nos condoléances et notre douleur devant la perte tragique et soudaine de notre bon ami, M. Bernard Tanoh-Boutchoue. Nous présentons nos condoléances à sa famille et à ses proches, aux membres de la Mission de la Côte d'Ivoire ainsi qu'au peuple et au Gouvernement ivoiriens. Nous avons tous perdu un bon ami, un grand collègue, un excellent diplomate et, personnellement, mon cœur est en deuil parce que j'ai perdu un frère.

S'agissant du sujet qui nous réunit aujourd'hui, la Bolivie souhaite saluer la présence du Vice-Président de la République de Colombie, M. Óscar Adolfo Naranjo Trujillo et de la Ministre des affaires étrangères, M^{me} María Ángela Holguín Cuéllar, ainsi que la présence de notre sœur, la Représentante permanente de la Colombie, M^{me} Mejía Vélez. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie,

M. Jean Arnault, d'avoir partagé avec le Conseil non seulement le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/279), mais aussi pour son excellent travail, son engagement, son dévouement et son professionnalisme. Nous saluons également la présence à cette séance de nombreux ambassadeurs et ambassadrices et de représentants de ma région, l'Amérique latine et les Caraïbes. Leur présence témoigne de l'engagement indéfectible de toute ma région en faveur du processus de paix.

Au cours des différentes missions que le Conseil de sécurité a effectuées pendant ces deux dernières administrations, la Bolivie a pu constater que plusieurs dirigeants du monde considèrent le processus de paix en Colombie comme un exemple. La détermination et l'engagement des deux parties tout au long de cette période a montré qu'il est possible d'obtenir des résultats que beaucoup jugeaient impossibles. Ils ont mis fin à un demi-siècle de guerre et ont rendu l'espoir à des millions de Colombiens vivant dans la peur. Ils ont permis aux Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) de rendre leurs armes et de devenir un parti politique, et ont fait de la Colombie un point de référence pour d'autres pays dans des situations similaires.

La participation de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) aux élections législatives du 11 mars, bien qu'elle n'ait pas été exempte d'écueils, est un événement historique et représente une étape importante dans la transition de la Colombie du conflit à la paix. Aujourd'hui, le processus de paix est peut-être confronté aux défis les plus difficiles depuis son lancement. Les sentiments de frustration et d'incertitude et les discours pleins de ressentiment se multiplient à l'approche des prochaines élections, et face aux problèmes qui échappent au contrôle des parties, tant du Gouvernement que de la FARC. Malgré tout cela, cependant, le simple fait d'entendre le Président de la Colombie et le dirigeant de la FARCo réaffirmer leur engagement inébranlable envers le processus garde vivant l'espoir de ceux d'entre nous qui ont bon espoir que la Colombie s'est engagée une bonne fois pour toutes sur la voie de la paix.

Il y a des différences qui ne disparaissent pas du jour au lendemain. La guerre laisse des conséquences qui ne guérissent pas facilement et ne permettent pas aux peuples vivant en situations de conflit de se développer pleinement. Toutefois, après sept tentatives de

dialogue pendant de nombreuses années, la Colombie est parvenue à un accord de paix, qui répond aux besoins des deux parties, et elles se sont tournées vers le Conseil de sécurité pour accompagner sa mise en œuvre. Cette confiance dans le Conseil démontre l'importance de cet organe de l'Organisation des Nations Unies pour le monde entier. Si ce processus de paix ne réussit pas, ce ne sera, pas seulement un échec pour la Colombie, mais pour nous tous. La négociation, l'une des valeurs fondamentales sur lesquelles l'Organisation est fondée et qui est l'un des outils politiques les plus importants permettant à l'humanité de résoudre pacifiquement ses différends, échouerait.

Il y a six mois, nous avons entamé l'étape la plus compliquée de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, à savoir la réintégration politique, économique et sociale des anciens combattants des FARC-EP dans la société. Nous nous félicitons des mesures que le Gouvernement a élaborées pour régler les questions en suspens en matière de garanties de sécurité juridiques et socioéconomiques. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer sa mise en œuvre.

La Bolivie estime que, dans un premier temps, pour garantir un retour adéquat à la vie civile, les dispositions de l'Accord concernant le retour légal doivent être pleinement respectées. Nous encourageons la poursuite des progrès en matière d'accréditation et de mise en œuvre de la loi d'amnistie pour les quelque 400 anciens membres des FARC-EP qui restent emprisonnés. Nous tenons également à mettre en lumière le début des activités de la Juridiction spéciale pour la paix. Le respect de sa portée, telle qu'elle est énoncée dans l'Accord de paix, est essentiel si l'on veut que les victimes, qui sont au centre de tous ces efforts, aient accès à la vérité et à la justice.

Deuxièmement, il est essentiel de renforcer la sécurité dans les zones les plus touchées par le conflit. L'augmentation du nombre d'assassinats de dirigeants sociaux, d'anciens membres des FARC-EP et de leurs familles est alarmante en cette période. La plupart des assassinats ont eu lieu en dehors des espaces territoriaux, ce qui signale la nécessité d'étendre les garanties de sécurité aux zones environnantes.

Troisièmement, il est impératif de mettre en œuvre des mesures concrètes pour faire progresser la réforme rurale générale. Nous pensons que la formalisation de l'accès à la terre est primordiale pour garantir une paix stable et durable, ce qui, à l'heure actuelle,

peut renforcer la confiance des ex-combattants dans le processus de réintégration. En ce qui concerne le processus de négociations avec l'Armée de libération nationale, nous exprimons notre soutien à la reprise du processus de dialogue. Celui-ci doit conduire à l'établissement d'une cessation définitive des hostilités et d'un processus qui conduira à une paix juste et durable.

En conclusion, nous soulignons le rôle, le travail et l'engagement dont font preuve quotidiennement le Représentant spécial, M. Jean Arnault, et toute l'équipe de la Mission. Nous soulignons la conviction du Président Juan Manuel Santos Calderón et des dirigeants de la FARC et leur volonté de consolider la paix en Colombie. Cette paix qui se construit n'est plus seulement le patrimoine du peuple colombien; elle est devenue le patrimoine de l'humanité.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre à mes collègues qui m'ont précédé pour présenter mes condoléances à l'occasion du décès de notre collègue et ami l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire. Il va vraiment nous manquer. Il a toujours été un ami souriant et aimant. Sa présence nous manquera aujourd'hui et à l'avenir. Bernard a servi son pays avec un grand professionnalisme. C'était un diplomate distingué que je connaissais depuis plus de 20 ans aux Nations Unies. En mon nom et au nom de mes collègues de la Mission koweïtienne et du Gouvernement de l'État du Koweït, je voudrais donc exprimer mes condoléances à la famille de l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, à ses collègues et amis de la Mission permanente, ainsi qu'au Gouvernement ivoirien.

S'agissant de la question inscrite à notre ordre du jour, je voudrais tout d'abord saluer la participation du Vice-Président colombien, M. Óscar Naranjo Trujillo, et la présence de la Ministre colombienne des affaires étrangères, M^{me} María Ángela Holguín Cuéllar, à la présente séance. Leur présence aujourd'hui parmi nous est la meilleure preuve de la volonté du Gouvernement colombien de parvenir à une paix stable et durable en Colombie. Je remercie aussi M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé édifiant et de sa présentation détaillée des plus importantes réalisations enregistrées ainsi que des défis auxquels se heurte le processus de paix en Colombie. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appui au processus de paix en Colombie, un

exemple dont on doit s'inspirer pour régler les autres conflits dont nous sommes saisis.

Je voudrais axer mon intervention sur trois aspects principaux : premièrement, l'évolution de la situation politique; deuxièmement, la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP); et, troisièmement, le rôle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation politique, les résultats des élections législatives du mois dernier montrent clairement que le Gouvernement et les parties belligérantes veulent vraiment instaurer une paix stable et durable en Colombie, ce qui a toujours été l'une des aspirations des Colombiens. Le succès des élections, dû à la participation du parti politique Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), les FARC-EP précédemment, et l'augmentation de la participation politique d'environ 5,2 % – soit environ 3,6 millions d'électeurs supplémentaires – marquent une étape importante dans l'intégration des anciens membres des FARC-EP au processus politique après avoir porté les armes contre le Gouvernement pendant plus de 50 ans. Ces élections ont marqué un pas de plus dans la transition de la Colombie du conflit à la paix et à la stabilité.

À cet égard, nous demandons à tous les partis politiques de participer à l'élection présidentielle le mois prochain afin de consacrer une pratique politique saine et globale. Nous apprécions et nous encourageons la reprise des pourparlers de paix, dont une nouvelle série a commencé le 15 mars à Quito entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale.

Au sujet de la réintégration des anciens membres des FARC-EP, aujourd'hui Force alternative révolutionnaire, nous insistons sur le rôle joué par le Gouvernement colombien, en coopération avec les institutions et les organismes des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes et le Service de la lutte antimines de l'ONU, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales, dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et le renforcement des capacités. Le Gouvernement a signé à cet effet nombre de décrets portant création d'une Juridiction spéciale pour la paix et d'une Unité spéciale de recherche personnes portées disparues pendant le conflit, dont le nombre est de 60 000. Toutes ces décisions contribuent à rétablir la confiance entre les parties concernées.

Il convient maintenant de prendre les décisions nécessaires concernant les questions liées aux garanties de sécurité et de protection juridique et socioéconomique pour protéger et intégrer les anciens membres des FARC-EP dans la société civile, tel que prévu dans l'Accord de paix, et ce à la lumière de la recrudescence des actes de violence dans les zones les plus touchées par le conflit et de la persistance des meurtres. Trois journalistes équatoriens ont ainsi été tués récemment. Nous insistons sur la nécessité de protéger les journalistes et les travailleurs humanitaires.

Enfin, nous saluons les efforts considérables que déploie la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie sous la conduite de M. Jean Arnault, en coordination avec les autorités nationales, régionales et locales et les organisations de la société civile, du secteur privé et la communauté internationale. Nous saluons aussi le rôle positif que joue la Mission pour renforcer le dialogue avec les associations féminines, en coopération aussi avec ONU-Femmes, et protéger les enfants en mettant en œuvre le programme public de réintégration des enfants associés aux FARC-EP.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès soudain et totalement prématuré de l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchou. Nous n'arrivons pas encore à y croire. Au nom de la Pologne, de notre Représentante permanente, l'Ambassadrice Joanna Wronecka, et de toute notre délégation, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la famille du défunt et à toute l'équipe de la Mission ivoirienne. Nous garderons de lui le souvenir d'un grand diplomate et d'un ami et d'un collègue cordial. Il a servi la Côte d'Ivoire avec grâce, sagesse et dignité. Il nous manquera énormément.

J'en viens maintenant à la question à l'examen aujourd'hui. Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil à S. E. M. Óscar Naranjo Trujillo, Vice-Président de la Colombie, et à S. E. M^{me} María Ángela Holguín Cuéllar, Ministre colombienne des affaires étrangères. Je voudrais aussi remercier M. Jean Arnault de son exposé riche en informations.

Maintenant que les élections législatives se sont tenues avec succès et que l'élection présidentielle est proche, le processus de paix en Colombie est parvenu à une étape cruciale. C'est un succès indéniable pour la société colombienne, pour les autorités du pays, ainsi que pour la communauté des Nations Unies. La Pologne appuie pleinement la mise en œuvre de l'Accord de paix et salue les efforts faits par ceux qui sont impliqués dans

le processus – des anciens guérilleros établis maintenant dans des coopératives à Pandores aux courageux agents de police dans les rues de Medellín aux autorités à Bogotá.

Les élections législatives qui ont eu lieu le 11 mars auront été les plus pacifiques tenues en Colombie en plus de 50 ans. Le nombre d'électeurs et la participation politique ont atteint de nouveaux sommets dans quasiment chaque département, démontrant ainsi l'impact positif visible du désarmement de plus de 90 % des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). En outre, l'Armée de libération nationale a respecté le cessez-le-feu temporaire conclu avec le Gouvernement. Grâce à l'Accord de paix, 10 sièges au Congrès reviendront maintenant aux représentants du parti politique Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC). La transition politique des FARC doit rapidement porter ses fruits.

Malheureusement, bien que moins d'une année se soit écoulée depuis le désarmement des FARC-EP, les ex-combattants doutent encore que le Gouvernement tiendra entièrement les engagements qu'il a pris les concernant. Nous devons garder à l'esprit que la dynamique positive peut progressivement s'estomper.

En attendant une action législative appropriée, aucune terre n'a été allouée aux coopératives agricoles. Plus de 600 membres des FARC-EP sont toujours en prison à cause de retards bureaucratiques dans la mise en œuvre de la loi d'amnistie. Les programmes de développement et les projets productifs dans les zones rurales doivent être approuvés, mis en œuvre et financés de façon mieux coordonnée et sans plus de retard. Nous réitérons la nécessité d'adopter un plan national de réintégration alliant réintégration et développement. Nous croyons fermement que le décret historique permettant aux anciens membres des FARC-EP d'avoir accès à la propriété foncière encouragera énormément une majorité d'entre eux, et les aidera largement dans le processus de réintégration.

Nous saluons les progrès faits dernièrement dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, en particulier la création de cours spéciales de justice transitionnelle et de la Commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit. Les pertes subies par la police et l'armée ont diminué, et le nombre des déplacés a considérablement chuté. Dans le même temps, le taux d'homicides reste largement le même, et la violence dans les bastions des anciennes

FARC-EP s'est accrue de façon dramatique au cours des premiers mois de 2018.

Il est inquiétant aussi que les cultures illicites soient en constante augmentation. De nombreuses familles participent au processus de remplacement des cultures, mais peu de progrès ont été accomplis dans le renforcement des marchés locaux pour les cultures de substitution ou dans la construction de routes rurales. Nous ne pouvons ignorer l'absence de coordination entre le programme de remplacement des cultures et les projets d'éradication forcée du Gouvernement. Ces problèmes minent la confiance entre le Gouvernement et les communautés locales.

Comme nous l'avons déclaré auparavant, les efforts de réintégration en cours ne prennent pas en compte les questions d'égalité des sexes et ne comportent pas d'initiatives globales destinées spécifiquement aux femmes membres des FARC-EP. Une paix durable ne pourra être réalisée que lorsque toutes les personnes – hommes et femmes – participeront sur un pied d'égalité et de manière véritable au processus de paix.

Pour conclure, la Pologne appuie la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui continue de jouer un rôle vital dans l'appui à l'Accord de paix. Nous saluons également le rôle que joue l'équipe de pays des Nations Unies et nous remercions tous les organismes des Nations Unies présents sur le terrain. Nous notons en particulier le rôle que joue le Service de la lutte antimines, dont l'objectif est de mettre fin aux souffrances des Colombiens causées par la présence généralisée de mines antipersonnel et de restes explosifs de guerre.

Nous estimons que l'enjeu pour la paix en Colombie est plus élevé que jamais. La Pologne appuie fermement les efforts que déploie le Gouvernement colombien pour garantir la réussite du processus de paix.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je souhaite commencer mon intervention en évoquant la mémoire de mon ami et frère, Bernard Tanoh-Boutchoue, à côté duquel j'ai eu la chance d'être assis trois mois et demi durant au Conseil. Nous nous sommes servi des verres d'eau et avons échangé des bonbons, des blagues et des réflexions sur la responsabilité importante et complexe que nous partageons en tant que représentants de nos pays respectifs au Conseil de sécurité. J'ai pu mesurer et apprécier la haute qualité de la personne qu'était M. Tanoh-Boutchoue. Il était jovial, aimable, simple, humble, un diplomate de haute

valeur professionnelle, une personne qu'on avait l'impression de connaître depuis de longues années après l'avoir rencontrée. Sa disparition soudaine inflige une lourde perte à la communauté diplomatique de l'ONU en général, et au Groupe des États d'Afrique ainsi qu'aux trois membres africains du Conseil en particulier. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille endeuillée, à ses compatriotes et au Gouvernement ivoirien. Puisse le Seigneur Tout-Puissant l'accueillir en son sein. Puisse mon cher ami et frère reposer en paix.

Je salue la participation à la présente séance à S. E. le Vice-Président de la Colombie, M. Óscar Adolfo Naranjo Trujillo, et à S. E. la Ministre des affaires étrangères de la Colombie, M^{me} María Ángela Holguín Cuéllar, qui témoigne de la grande importance qu'ils attachent à cette question.

Nous apprécions vivement le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/279), que vient de présenter son Représentant spécial, M. Jean Arnault. Nous félicitons ce dernier des informations importantes, claires et détaillées qu'il vient de nous fournir, ainsi que du travail acharné et difficile que lui-même et son équipe accomplissent en Colombie dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en faveur de l'intégration politique, économique et sociale des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), pour leur offrir des garanties de sécurité, au même titre qu'aux communautés touchées par le conflit en Colombie.

La République de Guinée équatoriale salue les progrès réalisés dans le processus politique colombien, notamment la tenue des élections législatives le 11 mars dernier, qui a marqué une étape importante dans la transition des FARC des armes à la politique et dans celle de la Colombie du conflit à la paix. Le taux élevé de participation témoigne de l'acceptation par le peuple colombien du processus de paix et de l'irréversibilité de ce processus. Nous espérons que le même esprit prévaudra lors de la prochaine élection présidentielle et que les acteurs politiques feront preuve de maturité et de sagesse politique et qu'ils aideront ainsi à consolider le processus politique.

L'évolution de la situation en Colombie est un bon exemple de la manière dont des négociations franches, directes et sans exclusive peuvent permettre de régler un problème lorsqu'il existe une volonté sincère d'aller de l'avant et de tourner la page après 50 ans de conflit.

L'appui de la communauté internationale a été et reste extrêmement importante à cet égard.

Des problèmes persistent, notamment la sécurité des ex-combattants des FARC-EP dans certaines zones du pays, leur réintégration et leur réinsertion socioéconomique, l'absence d'un cadre juridique fonctionnel qui donne accès à la terre, les assassinats de dirigeants communautaires et sociaux, etc. Ces aspects doivent être pris en compte car ils pourraient retarder la consolidation définitive du processus.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale salue les mesures prises par les autorités colombiennes en vue de consolider le processus. Le renforcement des mesures de sécurité dans les zones les plus touchées, les enquêtes du Bureau du Procureur général sur les assassinats d'ex-combattants et de chefs communautaires et l'adoption de mesures juridiques pour réglementer l'accès à la terre constituent des avancées dans la bonne direction. La reprise des pourparlers avec l'Armée de libération nationale constitue une initiative extrêmement importante qui devrait permettre de restaurer la paix dans tout le pays, ce qui aidera certainement la Colombie à exploiter et développer pleinement son potentiel économique.

La République de Guinée équatoriale prie le Conseil de sécurité et la communauté internationale de continuer à appuyer le processus de paix en Colombie et de respecter le rôle dirigeant du Gouvernement et du peuple colombiens dans ce processus, en fournissant une aide constructive.

Pour terminer, la République de Guinée équatoriale réaffirme son appui à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et à tous les acteurs colombiens, et elle les encourage à poursuivre leurs efforts afin d'instaurer une paix irréversible dans le beau pays qu'est la Colombie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Nous remercions de son exposé M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous réaffirmons notre appui à l'important travail qu'il accomplit avec son équipe. Je salue tout particulièrement la participation du Vice-Président de la Colombie, M. Óscar Adolfo Naranjo Trujillo, de la Ministre des affaires étrangères, M^{me} María Ángela Holguín Cuéllar, et de la Représentante permanente, M^{me} María Emma

Mejía Vélez, et je tiens à souligner l'importance du rôle qu'ils jouent et leur attachement à la paix.

Le Pérou réaffirme son ferme appui au processus de paix dans la République sœur de Colombie. Nous tenons à souligner le courage dont a su faire preuve le Gouvernement pour régler le conflit prolongé avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) par la négociation, qui a bénéficié du soutien constant de la communauté internationale et de l'attachement du Conseil de sécurité à la mise en œuvre de l'Accord de paix.

La consolidation de la paix en Colombie est naturellement un processus complexe, qui à ce titre est confronté à des obstacles de taille. À cet égard, nous soulignons les efforts entrepris par le Gouvernement pour adapter la législation nationale à l'Accord de paix, garantir la sécurité, affirmer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire et promouvoir la réintégration socioéconomique des ex-combattants, en particulier dans les zones rurales. Nous voulons aussi encourager les autorités et le peuple colombien à persévérer dans ces efforts, à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix et à rester unis afin de bâtir une paix durable.

La démocratie et la participation sont des éléments fondamentaux de la consolidation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons de la participation massive des citoyens aux élections législatives tenues le mois dernier, ce qui leur a permis de relancer et de confirmer leur tradition démocratique. En outre, nous suivons de près les préparatifs pour la prochaine élection présidentielle. Nous nous félicitons de la reprise du dialogue entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale et nous les encourageons à poursuivre rapidement les négociations.

Comme nous l'avons souligné, il s'agit d'un processus complexe et qui comporte des difficultés. Par conséquent, en dépit des progrès importants réalisés et de la volonté politique du Gouvernement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix, des préoccupations subsistent quant aux assassinats commis à l'extérieur des secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Nous réitérons notre ferme condamnation de l'assassinat de trois journalistes équatoriens enlevés par des dissidents des FARC-EP. Nous exprimons nos condoléances et notre solidarité à leurs familles et à la République de l'Équateur, un pays frère. Nous estimons qu'il faut lutter fermement contre les ennemis de la paix. Le respect de l'état de droit est un pilier fondamental du maintien de la paix. À cet égard, nous soulignons que

l'Accord de paix garantit l'accès à la justice pour toutes les parties au conflit colombien et qu'il n'encourage pas l'impunité quelles que soient les circonstances.

À notre avis, les Colombiens peuvent envisager l'avenir avec optimisme. La paix a déjà entraîné des augmentations très importantes de l'investissement et du tourisme et une réduction considérable du nombre d'homicides. La Colombie est aujourd'hui un pays dynamique qui connaît une véritable renaissance. D'après le slogan d'une campagne touristique, le seul risque est que l'on veuille y demeurer.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre appui à la Mission de vérification et aux travaux de M. Arnault, mettre en exergue du Conseil de sécurité pour ce qui est du processus colombien et réaffirmer l'engagement du Pérou en faveur du maintien de la paix dans ce pays frère et de la consolidation du statut de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Vice-Président de la Colombie.

M. Naranjo Trujillo (Colombie) (*parle en espagnol*) : Avant de commencer mon intervention, qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du peuple colombien, nos condoléances à la suite du décès de l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire, M. Bernard Tanoh-Boutchoue, qui était un ami inconditionnel de la paix et un soutien constant pour la Colombie. Nous regrettons vivement sa disparition.

Par ailleurs, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, des efforts déployés par vous-même et votre délégation durant votre présidence du Conseil de sécurité. De même, je remercie tous les membres du Conseil pour leur appui inébranlable aux efforts continus à l'instauration de la paix en Colombie, appui qui a été confirmé à la présente séance d'aujourd'hui.

Je remercie également le Secrétaire général de son rapport équilibré et objectif (S/2018/279). Je remercie en outre son Représentant spécial, M. Jean Arnault. Le peuple colombien et toute la région n'oublieront jamais son leadership dévoué, professionnel et admirable.

La paix en Colombie est aussi la paix du continent, de notre région d'Amérique latine. Plutôt que de nous laisser décourager par les problèmes qui subsistent

en matière d'instauration de la paix, nous réitérons devant le Conseil notre volonté de persévérer. Ce n'est pas le moment d'abandonner la partie. C'est le moment de continuer à avancer sur la voie de l'instauration de la paix. Nous avons toujours dit que la quête de la paix est une tâche complexe et difficile. Il a fallu des décennies pour créer des conditions propices aux négociations. Nous avons également dit que l'instauration de la paix, la recherche d'une solution négociée au conflit, était un défi complexe et difficile, mais nous avons réussi à le relever. Aujourd'hui, nous disons que l'instauration de la paix exige un maximum d'efforts et de volonté nationale pour faire en sorte que cette instauration de la paix transforme cette valeur suprême en une valeur irréversible. Cette paix se conquiert jour après jour.

À cette fin, sous la houlette du Président de la République, sur la base de notre propre réalité, mais aussi en nous fondant sur les constatations faites par le Secrétaire général s'agissant de notre pays, en ce qui concerne les progrès considérables mis en évidence dans son rapport – comme, par exemple, le dépôt d'armes et la transition vers la légalité de ceux qui par le passé s'en prenaient aux institutions colombiennes – ainsi que sur la base des problèmes et des défis auxquels nous avons été confrontés, nous voudrions réitérer devant le Conseil que nous nous attaquons en priorité à ces problèmes et à ces défis. Tout au long de la présente séance – et nous apprécions beaucoup cette objectivité – des problèmes ont été soulevés, qui peuvent être considérés sous la perspective du verre à moitié vide ou à moitié plein en vue de leur règlement. Je voudrais souligner aujourd'hui que l'élément central – dans cette perspective du verre à moitié vide – des tâches qu'il nous reste à accomplir pour consolider la paix consiste tout d'abord à garantir la vie, l'intégrité et la liberté des responsables locaux et des défenseurs des droits de l'homme sur notre territoire.

Nous vivons actuellement une grande contradiction en Colombie à la suite de cette situation. En effet, nous constatons que nous avons atteint le taux d'homicides le plus bas de ces 42 dernières années mais que le nombre d'assassinats de responsables sur le territoire national a augmenté. Maintenant que le conflit est terminé, ces responsables appellent les combattants à s'intégrer dans le cadre légal et à renoncer aux activités illégales auxquelles ils étaient obligés de se livrer à cause du conflit armé. Il est triste de voir que les responsables ruraux qui s'attachent à promouvoir les programmes de substitution sont aujourd'hui menacés par la criminalité transnationale liée au trafic de drogues. Par conséquent, je voudrais réitérer dans ce contexte qu'au lieu de baisser

la garde et d'affaiblir les capacités institutionnelles qui nous permettent d'exercer un contrôle sur l'ensemble du territoire national et de continuer à lutter contre la criminalité, la Colombie est en train de renforcer ces capacités avec l'aide de ses alliés traditionnels, parce que nous sommes conscients qu'il faut appliquer le principe de la responsabilité partagée pour débarrasser la région de la criminalité organisée.

Toutefois, nous faisons face à des défis qui vont au-delà de la sécurité et qui ont trait au sens même de la transition que doivent effectuer ceux qui ont déposé les armes et ont choisi la démocratie. Par conséquent, garantir cette participation politique est au cœur de la consolidation de la paix. C'est la raison pour laquelle nous nous associons aux déclarations qui ont été faites dans cette salle par différents ambassadeurs. Ils ont mis en exergue la participation politique, pour la première fois, d'une organisation qui s'est transformée en parti politique, qui a déposé les armes après un demi-siècle de combats et qui respecte aujourd'hui les règles électorales dans un cadre démocratique. Il est vrai que dans le cadre de cette première participation politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple, le parti politique des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), celle-ci a obtenu moins de voix qu'elle ne le pensait, mais il est également vrai que le cadre institutionnel de participation s'est considérablement élargi et a donné lieu à des élections législatives sans précédent, avec plus de 2 millions de votes supplémentaires par rapport aux élections précédentes. C'est un progrès qui atteste de l'existence d'une démocratie forte et désormais ouverte à ceux qui ont déposé les armes et ont adopté les valeurs et les principes démocratiques. Le Gouvernement continuera de fournir de telles garanties pour promouvoir la participation politique.

Cependant, le rapport sur la Mission souligne la nécessité de continuer à avancer pour créer des conditions propices à la réintégration sociale, économique et en matière d'emploi. À cet égard se pose la question fondamentale de la propriété foncière. Je voudrais annoncer que nous avons fait des progrès dans la rédaction d'un décret définitif qui permettra à ceux qui se réintégreront dans la société après avoir déposé les armes d'avoir accès à la propriété foncière, au même titre que les membres des communautés les plus touchées par le conflit, et ainsi de mettre en œuvre des projets productifs et d'entrepreneuriat dans ces territoires, et fondamentalement, qui permettra à ces combattants – qui sont des ex-combattants aujourd'hui – de réaliser leur

vocation agricole. Nous faisons également des progrès pour veiller à ce que cette transition vers la légalité soit couronnée de succès.

À cet égard, nous pouvons dire aujourd'hui que quelque 12 000 ex-combattants des FARC-EP ont ouvert des comptes bancaires, reçoivent déjà un revenu mensuel de base et se sont inscrits au système de sécurité sociale et de pension. Cinq mille de ces ex-combattants ont troqué leurs armes contre un crayon et un cahier pour commencer leur scolarisation. Cela signifie que nous avons déjà une masse critique engagée dans un réel processus de transformation.

Nous avançons surtout pour que, quel que soit le Gouvernement qui nous succédera dans cette démocratie qui est aujourd'hui engagée dans une campagne électorale, il trouve une feuille de route solide et claire qui permette d'ancrer de manière irréversible la paix en Colombie et d'en distribuer les dividendes à l'ensemble de la région. Nous ne pouvons pas éluder les défis et les difficultés que nous connaissons et qui sont historiques. Je veux parler de la terrible tragédie pour un pays comme le nôtre qui est confronté au fléau du trafic de la drogue. Depuis près de 40 ans, nous voyons comment les mafias sapent la stabilité institutionnelle, compromettent la sécurité des communautés et encouragent, fomentent, entretiennent et promeuvent les cultures illégales et l'enrichissement illicite.

Devant le Conseil, je tiens à dire que la Colombie a réorienté les capacités, qui étaient auparavant destinées à la machine de guerre pendant le conflit avec les FARC-EP, pour se concentrer sur la lutte contre la criminalité organisée. C'est ainsi que nous étendons notre présence dans des régions d'où l'État était absent depuis des décennies pour expulser ces narcotrafiquants mafieux qui ont fait tant de dégâts. À cet égard, je voudrais réaffirmer notre solidarité avec les pays voisins et amis et les assurer que la Colombie assume pleinement sa responsabilité de ne pas permettre ni tolérer la criminalité.

Nous avançons sur la voie de la construction de la paix, ce qui signifie également réduire l'écart entre la Colombie rurale et la Colombie urbaine, une Colombie profonde, qui a été, je le répète, prise en étau par le conflit armé, lequel a laissé dans son sillage des inégalités que nous devons combler. C'est pourquoi, aujourd'hui, la construction de la paix en Colombie ne passe pas seulement par la mise en œuvre des accords de paix, elle passe aussi par un programme de réforme, porteur de transformation, dirigé par le Président Juan Manuel Santos

Calderón, une véritable révolution silencieuse en marche pour le peuple colombien. Aujourd'hui, par exemple, 30 000 jeunes – les 30 000 jeunes les plus humbles mais aussi les plus brillants de la République – ont reçu une bourse dans les meilleures universités du pays. Nous parlons d'une révolution en marche, parce que pendant toutes ces années où nous avons négocié et construit la paix, plus de 5 millions de Colombiens sont sortis de la pauvreté extrême. Nous savons que la paix doit se traduire par davantage d'équité, davantage de prospérité, davantage d'éducation.

Aussi tenons-nous à dire combien nous apprécions les diverses manifestations de soutien que nous avons reçues. Nous espérons, je le répète, pouvoir compter sur un Conseil qui, face aux difficultés, comprendra ces difficultés, face aux progrès, ne sera pas triomphaliste et, à l'inverse, face aux défis, nous encouragera à continuer d'aller de l'avant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.